



Travail en métropole avec une carte de résident

Par aous

Bonjour Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire pour la raison suivante : je viens de recevoir ma carte de résident à la préfecture de Guyane avec une mention au verso indiquant que je peux travailler dans tous les emplois en Guyane. Ma question est la suivante : ai-je également la possibilité de travailler en métropole avec ce titre, ou suis-je dans l'obligation de demander une autorisation de travail supplémentaire ?

Cordialement,

Par Isadore

Bonjour,

Si vous voulez travailler en métropole il vous faut une autorisation spécifique. Comme l'indique votre carte, vous avez l'autorisation de travailler en Guyane (sous-entendu : pas dans le reste du pays).